

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 16 mai 2022

## Le bien-être animal renforcé dans le Tapis vert!

Pour l'année 2021, le recensement annuel de la Confédération fait état d'une nouvelle augmentation de la participation au Tapis vert et aux programmes SST et SRPA, l'une des exigences essentielles du standard sectoriel pour le lait durable suisse en matière de bien-être animal. Actuellement, 90 % des exploitations laitières satisfont à ce critère. D'ici fin 2023, la plupart des producteurs trices de lait de fromagerie seront également inscrits au Tapis vert.

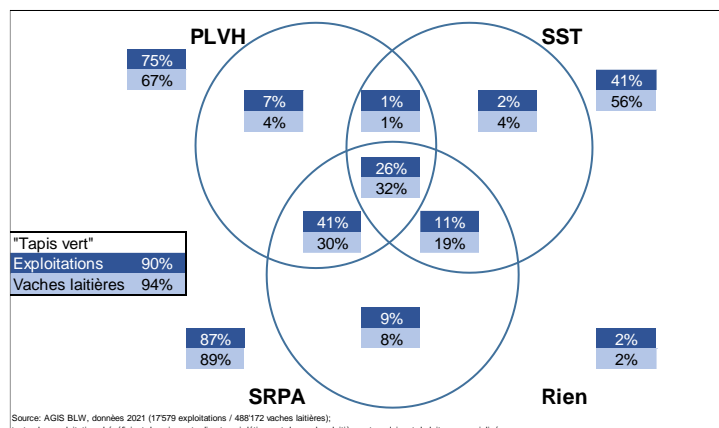
### Au tour du lait de fromagerie de rejoindre le Tapis vert

À fin mars 2022, bdlait.ch recensait 11 840 exploitations inscrites au Tapis vert, soit 700 de plus qu'il y a un an. Considérant que 17 579 exploitations produisant du lait de commercialisation sont enregistrées dans la banque de données SIPA de la Confédération, le taux de participation a progressé de 7 % pour atteindre 67 %. Les fermes en question sont régulièrement contrôlées.

Ensemble, elles représentent 86 % du lait de centrale et 23 % du lait de fromagerie du pays. Au printemps 2022, l'IP Lait a décidé que d'ici fin 2023, le 100 % du lait devra répondre aux exigences actuelles du Tapis vert. Le taux de participation continuera donc de croître durant l'année en cours.

### Encore plus de bien-être animal

Dans le but d'encourager le bien-être animal, la liste d'exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse inclut les mesures fédérales telles que les programmes SRPA, SST ou PLVH. Le nombre d'exploitations satisfaisant aux exigences en matière de bien-être animal a progressé en 2021. Cette tendance s'est poursuivie, et aujourd'hui 90 % d'entre elles sont inscrites aux programmes SST ou SRPA, dont profitent 94 % des vaches laitières en Suisse.



### Renseignements :

Reto Burkhardt, responsable Communication 079 285 51 01